

plus fondamental, qui s'oppose non seulement à la norme grammaticale mais aussi à la plupart des descriptions linguistiques de la langue. La pratique langagière discursive ne repose pas sur la structure formée de la phrase, postulée d'une manière ou d'une autre par toutes les descriptions linguistiques. On trouve à la base de ces descriptions une relation fermée: argument(s)-prédictat, représentée linguistiquement sous diverses formes, la plus simple étant $SN_1+SV+SN_2$ qui fonde le schéma propositionnel. Sur cette forme se greffent des expansions et des opérations de déterminations; enfin les formes complexes ainsi produites sont reliées entre elles pour former des structures de phrases plus ou moins complexes, mais closes sur elles-mêmes et reposant sur des schémas relativement stables où les connecteurs interpropositionnels et les phénomènes de coréférence assurent la stabilité syntaxique et sémantique de la structure d'ensemble, en marquant notamment les relations de dépendances entre propositions. Or si nous considérons les exemples (2) et (3) cités plus haut, nous constatons que le schéma propositionnel qui fonde la notion même de phrase n'est pas nécessairement réalisé:

a) Mais par la suite ne se gênais pas si...

b) car les premiers a entrer dans notre Suisse

La non représentation du SN_1 en (a), phénomène par ailleurs fréquent, pose un problème dont la solution est indécidable: s'agit-il d'une suppression du SN_1 dans une proposition initiale, ce qui constituerait alors une violation d'une règle grammaticale? s'agit-il de la suppression (correcte) du SN_1 dans une proposition coordonnée au sein d'une phrase complexe -on aurait alors qu'une simple erreur de ponctuation? Le cas de (b) présente une proposition nominale, cas également fréquent. Dans ce cas, la limite de phrase nous semble aussi effacée, mais par un autre phénomène:

c) Le grand responsable C, est le gouvernement Italien je parle de celui-là car les premiers a entrer dans notre Suisse???

Parallèlement à la forme écrite qui tend à ne faire apparaître qu'une seule phrase dans l'ensemble de ces énoncés, le lien sémantique entre le gouvernement Italien et les premiers (en "normalisant", nous reconstruirions la proposition: car les Italiens sont les premiers à entrer...) nous paraît effacer les relations syntaxiques qui distingueraient dans

cet ensemble d'énoncés trois propositions et deux phrases:

c) le grand responsable, c'est le gouvernement italien

d) Je parle de celui-là, car les Italiens sont les premiers à...

En rétablissant les relations syntaxiques, il est toujours possible de retrouver dans de tels discours des propositions s'articulant en phrases complexes. La question demeure de savoir ce qu'on fait, ce qu'on laisse échapper, en procédant à ces rétablissements. Il nous semble qu'en cherchant sous ses surfaces discursives des schémas propositionnels stables dont elles seraient dérivées, on privilégie les relations syntaxiques et on néglige des relations proprement sémantiques, qui sont de l'ordre discursif et ne peuvent se repérer dans les relations syntaxiques qui fondent les phrases. Pour décrire les pratiques langagières, il s'agit de se placer essentiellement dans l'ordre du discursif. Cela n'implique pas de laisser de côté les relations syntaxiques: elles existent dans les discours, mais elles y sont relativisées par d'autres phénomènes qui n'y sont pas réductibles. Nous voulons dire par là que la description de c) ne peut se réduire à la formulation donnée en d), car c) a une réalité tout autre que d). Elle est le produit de faits sociaux et institutionnels que d) tend à masquer.

b) Le télescopage syntaxique

Le phénomène que nous décrivons ici est désigné paradoxalement par un terme linguistique, bien qu'il nous semble s'opposer aux fondements mêmes de la théorie linguistique. Nous partirons encore de l'exemple (2). Cet extrait présente d'une part une structure syntaxique complexe, à enchâssements multiples, dont la structure pourrait rappeler un langage écrit extrêmement élaboré, mais au sein de laquelle se produit un certain nombre de ruptures syntaxiques que la norme n'autorise pas.

Examinons un point de cet exemple où les ruptures de construction peuvent être interprétées comme un télescopage de structures syntaxiques. L'énoncé e) est analysable par deux structures que nous représentons ici par e') et e'') -en n'analysant que les éléments qui nous intéressent:

e) ils venais nous demandés conseil soit sur le travail où sur les mots comment il fallait les écrire, auquel nous répondons volontier

e') (((ils...conseil)(soit sur...)(ou sur...(comment...)))(auquel...))

e'') (ils...(conseil((soit sur...)(ou sur...(comment...)))(auquel...))

Nous n'envisageons pas ici toutes les "fautes" contenues dans cet énoncé, c'est-à-dire les faits qui violent la norme (l'orthographe, la tournure, soit...ou qui n'est pas à proprement parler une "faute", la tournure les mots comment il fallait les écrire), mais seulement le lien syntaxico-sémantique entre la relative auquel nous répondons volontiers et la principale. On trouve là un phénomène que les grammaires génératives analysent comme une ambiguïté syntaxique. e') pourrait s'interpréter comme "ils venaient nous demander conseil..., demande de conseil à laquelle nous répondons volontiers". Dans ce cas la rupture syntaxique est marquée par le pronom relatif auquel, dont l'emploi n'est pas autorisé, car la relative doit être introduite par un antécédent qui reprend l'ensemble de l'énoncé précédent: "demande à laquelle nous, ce à quoi...". e'') pourrait s'interpréter en revanche comme: "Ils venaient nous demander un conseil..., auquel nous répondions volontiers". Dans ce cas le pronom relatif a un antécédent, mais alors la rupture syntaxique est marquée par l'absence d'un déterminant devant l'antécédent et également par le temps du verbe de la subordonnée. Il y a télescopage syntaxique dans la mesure où la surface porte trace des deux structures à la fois. Ce phénomène est extrêmement fréquent dans les lettres et il nous semble caractéristique de cette pratique langagière discursive.

Nous prendrons encore rapidement un autre exemple pour montrer que ce phénomène de télescopage "enrichit" le discours, c'est-à-dire qu'il contribue à mettre simultanément plusieurs significations en circulation ce qui rend donc beaucoup plus difficile toute analyse (qu'elle soit de contenu ou portant sur l'argumentation) de ces pratiques langagières; d'autre part il s'oppose en quelque sorte aux fondements mêmes des grammaires formelles.

Soit l'extrait f), emprunté cette fois à une lettre qui s'oppose à l'initiative:

f) Comme zurichois, marié à une vaudoise, nous avons pu constater ma femme et moi, que certains vaudois sont gravement xénophobes

f) présente une rupture syntaxique comparable au cas précédent: sans refaire une analyse formelle, on peut constater qu'un tel énoncé condense deux structures distinctes:

f') Comme zurichois, marié à une vaudoise, j'ai pu constater (moi)...

f'') Comme zurichois, (marié à une vaudoise), nous avons pu constater ma femme et moi...

Dans ce cas la linéarité du discours joue un rôle important, qu'on pourrait décrire ainsi: [a lecture ou l'audition des deux premiers syntagmes imposent la structure représentée en f'). On "attend" en effet après les deux syntagmes: Comme zurichois, marié à une vaudoise, une proposition avec un sujet à la première personne du singulier, ou en tout cas avec un sujet au singulier. Or la seconde partie de la phrase opère un glissement, qu'on pourrait certes justifier, en interprétant a posteriori mariée à une vaudoise, comme une incise, c'est-à-dire une rupture de construction, ici admise par la norme, et comme zurichois comme un syntagme pluriel, ce que la forme écrite ne pouvait pas montrer initialement. Nous pensons néanmoins que les deux significations sont à la fois présentes dans le discours, car la compatibilité tient à un fait institutionnel dont l'agencement syntaxique des propositions ne porte pas une trace matérielle mais qui circule en tant que signification portée par l'énoncé; ce fait pourrait s'énoncer ainsi: "Je suis zurichois, je suis marié à une vaudoise, qui est par mariage zurichoise, et c'est en tant que zurichois que, ma femme et moi, avons pu constater que certains vaudois étaient gravement xénophobes".

Nous pouvons caractériser ici l'effet du télescopeage syntaxique comme un glissement de référence, montrant par là que les relations syntaxico-sémantiques entre énoncés dans ces discours ne sont pas stables. Cela pose incontestablement un problème aux démarches formelles, par exemple aux grammaires génératives. Celles-ci ont certes insisté sur les phénomènes d'ambiguïté syntaxique; elles en ont donné un modèle sous la forme de structures sous-jacentes différentes, associée à une même surface. Mais dans leur perspective, les arbres différents correspondant à une phrase ambiguë sont exclusifs les uns des autres. Par postulat, un constituant de phrase ne peut appartenir à deux noeuds à la fois, et par ailleurs il doit toujours dépendre d'un noeud syntaxique. Or ce n'est pas ce qui se passe lorsqu'on prend en considération les

produits de pratiques langagières réelles. On peut naturellement lever la contradiction dans la perspective générativiste en montrant que des énoncés comme ceux envisagés plus haut sont agrammaticaux (ce qui est exact) et qu'il revient à la théorie de la performance d'expliquer les caractéristiques de leur déviance. Ces faits de télescopage nécessiteraient pour le moins une distinction théorique entre production et reconnaissance ce que les grammaires formelles ne font pas. En effet qu'entend-on réellement par la notion d'ambiguïté syntaxique d'une phrase? Simplement que l'auditeur (idéal), ou le linguiste, peut doter une phrase comme "Il m'a dit de partir sans hésiter" de deux structures syntaxiques différentes correspondant à deux interprétations sémantiques, mais on sous-entend que le locuteur idéal, en compétence, applique l'une ou l'autre de ces structures exclusivement, ce qui permet de construire deux arbres distincts, respectant ainsi les postulats initiaux des grammaires formelles (l'expansion nécessaire des arbres syntagmatiques et l'interdiction pour deux branches de se croiser). Que se passe-t-il, cependant, lorsqu'on constate, dans le discours, c'est-à-dire dans l'enchaînement des énoncés que le locuteur, pas idéal cette fois, mais réel, procède constamment par "télescopage" syntaxico-sémantique, et que ce télescopage est à la fois un trait de certaines pratiques langagières et une condition de la production de nouvelles relations sémantiques dans son discours? Une description linguistique prenant pour cadre fondamental la phrase ne répond pas à cette question. Si l'on veut rendre compte des traits caractéristiques du langage humain, c'est-à-dire de ceux que l'on rencontre constamment, et peut-être initialement¹⁾, c'est une description des énoncés discursifs qu'il faut établir d'abord, description qui fasse apparaître que le langage est en premier

1) Nous avons montré dans un autre travail (Critique 344, janv. 1976, pp. 68-85) que lors de l'apprentissage de la lecture-écriture à l'école, ce qui était en cause, au-delà de l'apprentissage d'un nouveau moyen de communication, c'était la substitution opérée par l'institution scolaire, d'une pratique langagière normée, donc analysable en arbres syntagmatiques, réduite même à la structure langagière déjà très élaborée chez tous les enfants entrant à l'école, pratique langagière qui, elle, produit du sens et des discours. Pour un approfondissement de cette question cf. J. BOUTET, Les pratiques langagières à l'école. Thèse, Université Paris VII.

lieu discursif et que les relations qui tissent la syntaxe dans le discours sont fondamentalement floues. Il faut sans doute renoncer à une perspective immédiate de formalisation, ou en tout cas recourir à des modèles beaucoup plus souples¹⁾. Mais surtout il s'agit de revenir à une observation du matériel langagier tel qu'il existe et non tel qu'il est créé par le linguiste pour les besoins de sa théorie. C'est le sens de notre démarche visant à décrire les pratiques langagières dans les lettres que nous étudions.

Nous croyons à ce propos qu'il serait erroné d'opposer simplement la pratique orale et la pratique écrite, pour montrer que les lettres ne sont qu'un "mélange" des deux. Il serait plus correct de parler d'une pratique langagière discursive, aussi bien écrite qu'orale, pratique reposant sur une grammaire des énoncés, grammaire floue, qui est en fait extrêmement riche du point de vue des significations qu'elle produit, car le polysémantisme des énoncés est en quelque sorte démultiplié par l'agencement linéaire du discours. Cette grammaire floue est sans doute acquise très tôt par les enfants, qui sont capables de produire du discours avant de produire des phrases! Mais cette formulation paradoxale reste à explorer. Des phénomènes comme le télescopage ou d'autres caractéristiques syntaxico-sémantiques²⁾ sont, dans cette perspective constitutifs de cette pratique langagière discursive. A cette pratique discursive, s'oppose la pratique langagière de la phrase dont les liens avec l'écriture sont certains, mais qui se caractérise avant tout par le fait qu'elle est liée plus étroitement aux institutions, et d'abord à l'école qui a pour fonction principale de l'imposer comme seul mode de communication reconnu socialement. Il nous semble donc que toute démarche fondée sur l'analyse de la phra-

1) Cf. les travaux en cours au Centre de Recherches sémiologiques dans le cadre de la recherche "Logique, argumentation et organisation du discours" (FNSRS, no 1.328-0.76).

2) De nombreux autres phénomènes restent à analyser pour caractériser plus précisément les pratiques langagières présentes dans les lettres. Deux d'entre eux nous paraissent particulièrement importants et feront l'objet d'un développement lié aux faits décrits dans ce chapitre. Ce sont les déplacements référentiels dans les pronoms anaphoriques et les glissements syntaxico-sémantiques dans les relations inter-énoncés.

se, et par conséquent la plupart des démarches théoriques en linguistique, se soumettent a priori à ces normes alors que l'analyse du langage comme pratique sociale consiste au contraire à étudier les relations qu'il entretient avec elles dans une situation donnée.

2) La formule xénophobie dans les lettres de lecteurs

Compte tenu des hypothèses formulées dans les chapitres I et II, et de la nécessité de décrire précisément les pratiques langagières dans leurs rapports avec les institutions, nous examinerons ici deux points. Tout d'abord nous étudierons un aspect, mineur en apparence, des pratiques langagières des lettres, mais que nous interpréterons comme symptôme de la circulation intense de la formule xénophobie au moment de la campagne de 1970. Nous étudierons ensuite une régularité intéressante des lettres qui atteste de la domination, de la formule xénophobie sur la formule Ueberfremdung.

a) La productivité lexicale de la formule xénophobie: "Je n'ai jamais été xénophobie"

Le terme xénophobe n'est pas une création ancienne de la langue française. Il est attesté pour la première fois dans les dictionnaires au début du XXe (en 1904, dans le Nouveau Larousse illustré) en même temps que xénophobie. Cette date n'atteste en fait que sa mise en circulation sociale, phénomène qui nous intéresse ici. Les antonymes xénophile et xénophilie apparaissent à la même époque (en 1907, dans le Supplément de Nouveau Larousse illustré). Dès 1920, cette famille lexicale est citée dans l'ensemble des dictionnaires de la langue française avec des définitions qui ne semblent poser aucun problème sémantique particulier¹⁾. Les dictionnaires font apparaître les caractéristiques principales de cette famille lexicale:

- c'est une formation lexicale savante, qui repose initialement sur la racine -phobe, et qui a servi tout d'abord à désigner des rapports entre nations particulières: anglophobe (1829) et son "antonyme" gallophobe (1845). La formation de ces termes est étroitement liée à l'histoire politique internationale des XVIIIe et XIXe. Elle marque dans le langage la montée des antagonismes nationaux: d'abord l'opposition

Note 1) de la page 4.17

Donnons, à titre d'exemples, trois définitions concordantes:

Dictionnaire de l'Académie : (1935):

- xénophile : adj. des deux genres. Qui est sympathique aux étrangers, aux modes étrangères.
- xénophilie: n.f. Etat d'esprit, sentiment de celui qui est xénophile.
- xénophobe : adj. des deux genres. Qui est hostile aux étrangers, aux importations étrangères.

Petit Robert (1976):

- xénophile : adj. et n. (1906; de xéno-et-phile). Rare. Qui a de la sympathie pour les étrangers. Antonyme: xénophobe.
- xénophilie: n.f. (1906; de xénophile). Rare. Sympathie pour les étrangers. Antonyme: xénophobie.
- xénophobe : adj. et n. (1906; de xéno-et-phobe). Hostile aux étrangers, à tout ce qui vient de l'étranger. Voir chauvin. Ant.: xénophile.
- xénophobie: n.f. (1906; de xénophobe). Hostilité à ce qui est étranger. V. Chauvinisme. "Une vague de xénophobie souleva la France" (BEAUVOIR). Ant.: xénophilie.

Extraits du

Französisches Etymologisches Wörterbuch (Von Wartburg):

sous l'entrée xenos (gr.) : fremder

- N.fr. Xénophilie f.: "sympathie pour les étrangers" (1907)
- Xénophile adj.: "qui aime les étrangers" (1907)
- N.fr. Xénophobie f.: "état d'esprit du xénophobe" (1907)
- Xénophobe adj.: "qui déteste les étrangers" (1907)

sous l'entrée phobos (gr.) : schreck, furcht

- N.fr. Anglophobe (s.adj.): "celui qui déteste les Anglais" (dict. de Boiste, 1829)
- Anglophobie f. : "aversion pour les Anglais" (ibidem 1829)
- Gallophobe (s.adj.): "celui qui déteste les Français" (dictionnaire de Bescherelle, 1845)
- Gallophobie f. : "aversion pour les Français" (ibidem 1845)
- Francophobe : "gallophobe" (Larousse 1872)
- Francophobie : "gallophobie" (Larousse 1930)
- Germanophobe (adj.s.): "(celui) qui déteste les Allemands" (Larousse 1922)
- Xénophobe adj. : "qui déteste les étrangers" (Larousse 1907)
- Xénophobie : "aversion pour les étrangers" (Larousse 1907).

franco-allemande. De l'anglophobe de 1829 au germanophobe de 1922, on assiste dans le langage à la transformation de référence attachée à l'"ennemi héréditaire".

- xénophobe est une formation lexicale secondaire par rapport à cette première série, dont elle exprime les éléments sémantiques fondamentaux. C'est une deuxième formation savante, formée sur la racine xéno-; cette dernière n'est pas liée directement au discours politique, mais à divers lexiques techniques: xénodoche, dans le vocabulaire de la botanique, xénodoque, dans le vocabulaire ecclésiastique, etc.
- xénophile semble produit à partir de xénophobe, par antonymie. Il est considéré comme rare par le dictionnaire Robert. Notons qu'on le trouve une fois dans notre matériel, avec une valeur dépréciative.
- La structure sémantique de la famille xénophobe-xénophile ne présente aucun problème particulier. Les définitions y sont univoques. C'est une structure fermée.

A cette description lexicographique de ce terme qui "aplatit" dans quelques définitions simples l'"histoire politique de ces termes"¹⁾, nous opposons quelques faits qui mettent en évidence la situation beaucoup plus complexe de la formule xénophobe-xénophobie, mise en circulation dans les campagnes, en particulier dans la campagne de 1970, et dans les lettres de lecteurs qui s'y rapportent.

La formule, en s'emparant du terme xénophobie lui a fait subir toute sorte de transformations, formelles et sémantiques.

On notera tout d'abord une productivité lexicologique qui nous paraît significative. A côté d'énoncés tels que

- nous ne sommes pas du tout xénophobes (2)²⁾
- Pas question de xénophobie (5)
- Tous les partisans de l'initiative Schwarzenbach ne sont pas nécessairement des xénophobes (9)

1) Voir à ce sujet l'étude historique de la constitution du concept de racisme: GUILLAUMIN, Colette: L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel. Paris, Mouton, 1972.

En rapport avec cette étude nous aurons à montrer plus précisément l'histoire différente des concepts de racisme et de xénophobie.

2) Les chiffres qui suivent les énoncés renvoient à la numérotation des lettres de notre corpus.

- que ce xénophile sache... (66)
- qui présentent les formes attestées par les dictionnaires, on trouve également les formes suivantes:
- La presse étrangère nous traite de xénophones et de racistes (39)
- et bien je n'ai jamais été xénophobie comme l'on dit (47)
- Depuis 1940 à Nyon, dans certains bureaux de la commune de Nyon ont dit avec xénophonomatique (99)
- Que les antixénophobes en tirent les conclusions (112).

Il n'est pas question de tirer de ces cas de "néologie" lexico-grammaticale une théorie linguistique. Faut-il pour autant ^{les} réduire à des faits individuels de parole, à des déviations de la performance interprétables en tant que telles? Il nous semble que dans notre perspective de sociologie des langages, cherchant à rendre compte empiriquement des pratiques langagières, ces faits prennent au contraire une signification particulière.

L'apparition de termes ou de constructions déviantes par rapport à la norme, attestée par les dictionnaires, est un indice de la transformation intervenue dans la circulation du paradigme. Face à la structure lexicologique simple décrite par les dictionnaires, des termes et des constructions surgissent dans la pratique langagière des lettres qui ne sont pas réductibles à cette structure. Certes les antixénophobes (112) enrichit seulement le paradigme xénophobe/xénophobie, sans le transformer radicalement; ce néologisme suit les règles normatives de la langue française¹⁾, sur un modèle très courant. Mais que faire de xénophone (39), je n'ai jamais été xénophobie (47), xénophonomatique (99)?

On peut les traiter comme des déviations, dues à la non-maîtrise du code normé. La formule de précaution ou d'ironie comme on l'a dit (47) pourrait être un indice de cette non-maîtrise; le reste de cette lettre 47, dans ses rapports avec la norme grammaticale et orthographique tendrait d'ailleurs à faire penser qu'il s'agit d'une formule de précaution face

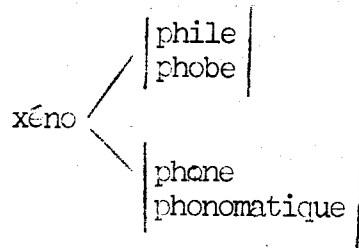
1) Cf. A. REY, 1968. "Un champ prédical: les mots français en anti-", Cahiers de lexicologie, no 12, Paris, Didier.

à une méconnaissance du terme xénophobie, de son sens et de son emploi. Nous avons là les moyens du passage du paradigme xénophobe/xénophobie d'un langage à circulation restreinte (le langage philosophique, moral, politique) à un langage à circulation large; la pratique langagière quotidienne en s'emparant du paradigme le déforme. Naturellement, il ne s'agit que d'indices qualitatifs et non quantitatifs, qui n'entraînent aucune conclusion sur le plan linguistique mais seulement sur le plan de l'analyse des pratiques langagières dans une situation donnée. A cette explication doit toutefois s'en ajouter une autre. Nous ne disposons pas en effet d'une typologie des discours ou des pratiques langagières caractérisant la langue philosophique, la langue politique, la langue quotidienne; d'autre part sous la problématique de la typologie des discours et des codes risquent toujours de réapparaître les deux critères principaux: l'étendue lexicale (la "richesse" du vocabulaire) et l'adéquation à la norme linguistique. Or ces critères prégnants ne sont pas neutres, ils imposent en réalité les pratiques langagières dominantes comme mesure de toutes les pratiques langagières, ils traitent formellement des problèmes qui ne peuvent le plus souvent être traités que par référence à une situation. A propos du paradigme xénophobe/xénophobie, la norme lexicographique décrit un état historique des pratiques langagières dominantes: leurs formes y apparaissent structurées pour les moules grammaticaux et étymologiques de la "langue française", à ces formes correspondent de manière univoque des contenus sémantiques apparemment stables. Les énoncés des lettres 39, 47, 99 introduisent dans cette situation stable qui est celle du langage dominant, des glissements tant formels que sémantiques. Examinons-les successivement.

xénophone (39)

est un lapsus et pas simplement une "faute de frappe". Nous l'avons rencontré à plusieurs reprises dans d'autres matériaux, également sous forme orale. Il déplace xénophobe de la série étymologique des composés en -phobe pour l'introduire dans une série parallèle: anglophone, franco-
phone, germanophone, etc. On pourrait n'y voir qu'un défaut de culture; il nous semble plus intéressant de noter que le locuteur dans une situation de polémique est amené à s'emparer d'un lexème qui ne lui est pas familier, voire à en créer un sur la base d'un schéma familier. Il en va de même avec le terme de xénophonomatique (99), sous la plume cette

fois d'un opposant à l'initiative. On voit se créer avec lui une double série paradigmatique reposant sur la racine -phobe et sur la racine -phone :



S'il est difficile, comme dans le cas précédent, de préciser la signification de cette forme, on voit cependant que la forme remplit une fonction adverbiale caractérisant le "dire xénophobe"; on pourrait imaginer diverses tournures remplissant la même fonction:

Certains vaudois <u>disent</u>	*xénophobement ¹⁾ avec xénophobie avec un ton xénophobe avec des accents xénophobes dans la voix avec xénophonomatique
--------------------------------	---

Mais il est hasardeux de vouloir préciser davantage ce qu'a voulu dire le locuteur. On risque tout au plus, en le faisant, de décrire ce que nous y voyons en tant que lecteurs. En effet ce néologisme pourrait aussi n'être qu'une déviance due à une mauvaise maîtrise du français. En revanche ce dont nous pouvons être sûrs, c'est que tel locuteur s'est trouvé pour une raison ou une autre produire un néologisme dans son discours. Et c'est ce fait que nous retenons comme significatif de la circulation sociale de la formule xénophobe/xénophobie.

Analogue par certains aspects aux deux premiers, l'énoncé (47): et bien je n'ai jamais été xénophobie comme l'on dit, nous paraît encore plus significatif de la formule et de ses transformations. Nous avons noté qu'il était possible, en fonction d'autres caractéristiques grammaticales de la lettre d'y voir une non-maîtrise du code normé qui régit les formes et les emplois de xénophobe/xénophobie. Cette non-maîtrise conduisant la locutrice à doter xénophobie d'un trait sémantique humain et l'on pourrait même y voir le résultat d'analogies

1) Nous utilisons l'astérisque pour noter un énoncé non attesté dans notre matériel

phonétiques avec des noms de personne ayant la même terminaison du type: Zénobie, Elodie, harpie. Je ne suis pas xénophobie pourrait renvoyer dans ce cas à des injures du type:

- Espèce de harpie!
- *Vous n'êtes qu'une sale xénophobie!

Mais aucune autre attestation d'un tel emploi n'apparaît dans notre matériel. Une autre analyse de cet énoncé nous paraît plus significatif de la circulation de la formule. Il s'agirait de rapprocher l'énoncé de (47) d'un paradigme syntaxique dans lequel un slogan est utilisé comme prédicat dans des énoncés comme:

- je n'ai jamais été Algérie française
- Etes-vous Jura libre?
- Il est très travail-famille-patrie

Certes xénophobie n'a pas pris ce caractère de slogan; la formule a circulé dans les campagnes de vote où elle a surgit mais elle n'est pas "descendue dans la rue". Elle n'a pas pris une valeur d'action au sens où Algérie française, Jura libre, etc. sont devenus des mots d'ordre, dans lesquels les formules linguistiques:

- L'Algérie restera française
- le jura doit être libre

se condensent pour devenir en quelque sorte des moyens d'action: instruments de reconnaissance, de rassemblement, de lutte dans les institutions ou dans la rue. Il faut se rappeler ici que la formule xénophobie n'est pas le produit direct des forces politiques et sociales qui soutiennent l'initiative anti-étrangère; elle ^{est} partiellement le produit des institutions économiques, politiques et sociales en place qui défendent leur pouvoir, contre des forces qui les menacent à un certain moment. Il est rare de voir le pouvoir en place descendre dans la rue pour y affronter ses opposants sur leur terrain. De plus le cas du Jura étant sans doute la seule exception dans les dernières décennies. Ainsi la formule xénophobie, que nous trouvons attestée ici, est le reflet d'une circulation du prédicat xénophobe/xénophobie, non pas dans les affrontements de masse, mais au sein même des institutions. Ce sont fondamentalement la presse (les journaux, la T.V., la radio), les églises, les groupements patronaux, les syndicats qui ont mis en circulation

le prédicat xénophobe et ont contribué à en faire une formule non pas d'action directe, mais de dénonciation du discours de leurs adversaires. A cet égard, la campagne 74 est exemplaire, comme nous le verrons encore plus en détail dans un autre chapitre. Dans cette campagne on voit bien comment une sorte de répartition du travail de la propagande a été réalisée par les différentes institutions pour activer la circulation de la formule xénophobe et pour circonvenir ainsi le discours des partisans. Toutefois la formule n'est pas le produit unique des institutions, elle est aussi produite dans cette circulation souterraine du discours comme pratique sociale, celle qui a lieu autour d'une table de restaurant, dans les transports en commun, sur les lieux de travail, ou dans le cadre familial. C'est elle qui émerge dans les lettres de lecteurs, dans ces pratiques langagières spontanées qui entretiennent avec la norme grammaticale une relation conflictuelle. Le je n'ai jamais été xénophobe d'une partisane de l'initiative comme le on dit avec xénophonomatique de l'opposant sont pour nous des signes de cette circulation sociale de la formule, signes que la polémique sur le prédicat xénophobe s'est imposée comme débat central dans la campagne de votation, signes que xénophobie est devenu à notre époque un référent social commun, signes que ce référent social circule sous la forme d'une formule qui n'est pas définissable a priori mais qu'il faut suivre dans ses multiples transformations, formelles et sémantiques, pour tenter de la cerner.

BIBLIOGRAPHIE

1. FORMATION SOCIALE SUISSE, UEBERFREMDUNG, XENOPHOBIE ET RACISME

- ADDOR, Georges De l'assimilation des étrangers en Suisse.
Zurich, Orell Füssli, 1913.
- Année politique Suisse, 1965-1976, publications de l'Association suisse de science politique. Berne, Centre de recherche de politique suisse (Université).
- AMMAN, Hektor Die Italiener in der Schweiz.
Basel, Ernst Finck, 1917.
- Nationale Aktion und Umweltschutz.
Bern, Liberale Hochschulgruppe, 1972.
- BACHOFNER, Hans R. Verfassungstreue und Verfassungsbruch. Dargestellt am Problem der Überfremdung und Übervölkerung der Schweiz. Eine Mahnschrift zum hundertjährigen Bestehen der Bundesverfassung von 1874.
Zürich, im Selbstverlag des Verfassers, 1974.
- BANTON, Michael Sociologie des relations raciales.
Paris, Payot, 1971.
- BESMER, Hans J. Die Beziehungen der Schweizerischen Arbeiter der Maschinenindustrie als Arbeitskollegen und Gewerkschafter zu den italienischen Fremdarbeitern.
Universität de St-Gall, Travail de diplôme, 1961.
- BICHSEL, Peter La Suisse du Suisse.
Trad. J.J. Langendorf, 1970.
- BOEHNING, Wolf R.;
MAILLAT, Denis Les effets de l'emploi des travailleurs étrangers.
Paris, OCDE, 1974.
- BOLTANSKI, Luc Le bonheur d'être Suisse.
Paris, Seuil, 1966.
- BOSCARDIN, Lucio Die italienische Einwanderung in die Schweiz.
Basel, 1962, (thèse).
- BRAUN, Rudolf "Die ausländischen Arbeitskräfte als Streitgegenstand der schweizerischen Politik",
Annuaire suisse de science politique, Berne, 1965.

- BRAUN, Rudolf Sozio-kulturelle Probleme der Eingliederung
italienischer Arbeitskräfte in der Schweiz.
Erlenbach-Zurich, Rentsch Verlag, 1970.
- CASTLES, Stephen;
KOSACK, Godula Immigrant Workers and Class Structure in Western
Europe.
London, Oxford University Press for Institute
of Race Relations, 1972.
- "La fonction de l'immigration ouvrière dans
l'Europe de l'Ouest capitaliste".
Critique de l'Economie Politique, 10, janv-mars
1973, "Travail et Emploi", Paris, Maspéro,
pp. 30-53.
- CEDETIM Les immigrés.
Paris, Ed. Stock; "coll. Lutter/Stock 2", 1975.
- CHANCELLERIE FEDERALE SUISSE, Documenta helvetica.
Berne, 1970-1974.
- CLOETTA, B.; HEDIGER, V. Opinion des jeunes Suisses sur les travailleurs
étrangers.
- COCULA, B.; GUILLAUME, P. Le Racisme.
Coll. G. Belloc, Espace et Parcours littéraires,
1974.
- COMAROUD-DUCHET, P. Racisme et société.
Paris, Maspéro, 1968.
- COMITE SUISSE 80 Manuel de la politique à l'égard des étrangers.
Réalités et faits. (Brochure).
Zurich, sans date.
- Les effets de la IIIème initiative contre l'em-
prise étrangère. (Brochure).
Zurich, sans date.
- CONSEIL FEDERAL SUISSE Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédé-
rale sur la seconde initiative populaire con-
tre l'emprise étrangère.
Berne, 22 sept. 1969.
- Choix de textes, édités par le Conseil Fédéral.
Berne, 1974.
- COX Oliver C. Caste, Class and Race.
New York, Monthly, Review Press, 1959.
- FLUELER, Niklaus; GFELLER-CORTHESSY, Roland (dir. publ.), La Suisse, de la
formation des Alpes à la quête du futur (le pas-
sé, le présent et l'avenir d'un pays à travers tex-
tes et documents), (collectif).
Zurich, Ex Libris Verlag AG, 1975.